

Réussir la prise de fonction du conseiller municipal et communautaire

« *Sécuriser les premières décisions et bâtir une gouvernance efficace* »

Le début d'un mandat est une période charnière où la forme conditionne souvent le fond. Cette formation vous donne toutes les clés pour franchir les étapes réglementaires avec sérénité, de la gestion des affaires courantes à la mise en place des instances définitives.

Repères Clés

-  **Public** : Tout élu local (nouveaux élus ou élus confirmés souhaitant actualiser leurs connaissances).
-  **Niveau** : Accessible à tous — Aucun prérequis.
-  **Durée** : 06 heures (divisées en 2 séances de 3h).
-  **Lieu** : En ligne ou en présentiel
-  **Effectif** : 3 à 12 participants

Objectif Pédagogique

- **Maîtriser le cadre juridique** de la transition électorale (gestion des affaires courantes).
- **Piloter la séance d'installation** dans le strict respect des règles de procédure.
- **Sécuriser les premières délibérations** (élections, délégations, indemnités, règlement intérieur).
- **Organiser le fonctionnement courant** du conseil pour une gouvernance fluide.

Programme de la formation

La Transition et la Séance d'Installation

- L'entre-deux tours : Date de cessation des fonctions, pouvoirs de l'équipe sortante et notion d'affaires courantes.
- Le protocole d'installation : Règles de convocation, quorum, présidence de séance et spécificités (cas particulier PLM).
- L'élection de l'exécutif : Procédures de vote pour le Maire/Président et les adjoints/vice-présidents (parité, candidatures, scrutin secret).
- Indemnités de fonction : Cadre réglementaire, fixation et révision des montants.

Mise en place de la Gouvernance

- Les instances : Formation des commissions thématiques et désignation des représentants dans les organismes extérieurs.
- Le régime des délégations : Répartition des pouvoirs entre le conseil, l'exécutif et les agents d'autorité.
- Le Règlement Intérieur (RI) : Délais d'adoption, contenu obligatoire et application quotidienne.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie active** : Apports théoriques complétés par des cas concrets.
- **Atelier 1** : Élaboration d'une cartographie personnalisée des délégations.
- **Atelier 2** : Simulation interactive d'une séance d'installation fictive pour tester les réflexes.
- **Validation** : Quiz d'auto-évaluation et remise d'une attestation de formation AELO.

Financement de votre formation

Contactez **Lydia RABEHI** pour un devis sur mesure :  **04 30 44 83 04** |  lydia.rabehi@aelo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Votre interlocutrice dédiée

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

- **Céline BONVALOT**
-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aelo.info